



## AVIS AUX RÉSIDENTS RÉAMÉNAGEMENT DE LA CÔTE DU PONT

Le ministère des Transports vous informe que le chantier du réaménagement de la côte du Pont et de son intersection avec le chemin Royal et la route Prévost débutera dans la semaine du 15 août 2022\* et se poursuivra jusqu'en 2024. Il s'agit d'interventions préparatoires à la construction du nouveau pont de l'île d'Orléans.

\* Certaines activités préparatoires sont prévues durant la semaine du 8 août.

### Séance d'information

Une **séance d'information publique virtuelle** aura lieu le **mercredi 17 août, à 19 h**, afin de présenter globalement le projet, de même que les interventions à venir.

Vous devez vous inscrire pour participer à la séance. Rendez-vous sur la page [Quebec.ca/pontorleans](https://Quebec.ca/pontorleans) et complétez le formulaire d'inscription en page d'accueil.

### Répercussions sur la circulation

La première phase des travaux s'échelonnnera **jusqu'en novembre 2022** et nécessitera la mise en place de différentes entraves à la circulation.

- Deux voies, d'une largeur minimale de 3,2 m, seront généralement maintenues pendant les travaux
- La reconstruction du ponceau dans la côte du Pont sera réalisée, une direction à la fois, sur une période d'environ 6 jours (24 h sur 24). Ces opérations entraîneront une circulation en alternance, avec signaleur. Des communications spécifiques à cette intervention seront transmises en temps opportun.

### Transport actif

Il ne sera pas possible de maintenir la circulation des cyclistes, des piétonnes et des piétons en tout temps lors des travaux.

- Un service de navette de jour et de soir sera mis en place pour assurer la mobilité de ces usagères et usagers. Des panneaux seront installés pour indiquer le numéro de la navette et identifier les endroits où il sera possible d'y monter.
- La circulation à vélo ou à pied ne sera pas possible la nuit.

D'autres entraves pourraient être requises dans le cadre du projet et seront annoncées à l'avance.



## Réalisation de travaux bruyants

Les travaux entraîneront des vibrations et des niveaux de bruit plus élevés que la normale dans le voisinage. Le Ministère est conscient des désagréments que ces travaux peuvent occasionner et vous remercie de votre compréhension. Soyez assurés que toutes les mesures sont mises en place afin qu'ils se déroulent le plus efficacement possible.

## Plus d'information

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page Web du projet à l'adresse [Québec.ca/pontorléans](http://Quebec.ca/pontorléans), à partir de laquelle vous pouvez également vous abonner à l'infolettre du projet.

Pour tout commentaire ou toute demande de renseignement concernant ces travaux, vous pouvez joindre le Ministère par téléphone en composant le **5-1-1** ou par Internet en visitant le [www.transports.gouv.qc.ca/nous-joindre](http://www.transports.gouv.qc.ca/nous-joindre).